

Rapport

Bilan 2015-2016

CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES

DES MAINES





Sommaire

Son	nma	aire
Intr	odı	uction
1.	Bi	lan de la qualité de l'eau4
a		Qualité physico-chimique 2015
b		Qualité biologique 2015
2.	M	lise en œuvre des actions 2015-2016
a		Restauration des berges et de la ripisylve
b		Entretien de la ripisylve et gestion des plantes envahissantes
С		Restauration du lit mineur
d	•	Restauration de la continuité écologique
е		Restauration de zones humides
f.		Investissements agro-environnementaux collectifs
g		Communication
h		Etudes
3.	Bi	lan Financier 2015-2016
	a.	Rappel
	b.	Bilan 2015-2016
4.	Pe	erspectives 2017
INA	NEX	ZES CARTOGRAPHIQUES

Introduction

Le présent rapport décrit les actions mises en œuvre en 2015 et en 2016 visant les objectifs du SAGE Sèvre Nantaise et plus particulièrement en matière de reconquête de la qualité des milieux aquatiques dans le cadre du Contrat Territorial (CT) des Maines signé le 4 juillet 2016 avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Les autres actions menées sur les milieux aquatiques de ce territoire et financées dans le cadre de dispositifs antérieurs (CRE...) et les actions transversales de mise en oeuvre du SAGE engagées dans le cadre du contrat de partenariat EPTB – AELB ne sont pas présentées.

Le porteur du contrat territorial des Maines est l'Etablissement Public Territorial du Bassin (ETPB) de la Sèvre Nantaise. Les maîtres d'ouvrage du contrat sont : le Syndicat Sèvre aval, Maine et affluents (SEVRAVAL), le Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes, la Fédération de Loire-Atlantique pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, le Conseil Départemental de Vendée et la commune de Chavagnes-en-Paillers.

Le présent rapport décrit le bilan technique et financier du CT pour les années 2015 et 2016. Ce bilan est soumis à la validation du comité de pilotage du CT des Maines avant transmission définitive à l'agence de l'eau.

Pour rappel, les années 2015 et 2016 correspondent aux deux premières années des programmes d'actions. Cette période constitue une phase de transition avec la programmation précédente.

1. Bilan de la qualité de l'eau

a. Qualité physico-chimique 2015

L'ensemble des données exploitées sont issues de l'observatoire du bassin de la Sèvre Nantaise (données de la base OSUR de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne).

Les objectifs

Pour rappel les objectifs du SAGE sont les suivants :

PARAMÈTRES PAR ÉLÉMENTS DE QUALITÉ	OBJECTIFS POUR LE BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE COURS D'EAU	OBJECTIFS POUR LE BON ÉTA ÉCOLOGIQUE PLANS D'EAU	
Oxygène dissous	6 à 8 mg/L		
DBO5	3 à 6 mg/L		
Carbone organique dissous	5 à 7 mg/L		
PO4 ³⁻	o,1 à 0,5 mg PO4 ³⁻ /L	o,01 à 0,02 mg P /L	
Phosphore total	o,o5 à 0,2 mg/L	0,015 à 0,03 mg/L	
NO2 ⁻	o,1 à o,3 mg/L		
NH4 ⁺	0,1 à 0,5 mg NH4+ /L	o,4 mg N /L (NH4+ + NO3-)	
NO3	50 mg NO3 ⁻ /L 100% du temps en 2015 / 25 mg NO3 ⁻ /L 90% du temps en 2021		
Pesticides	ο,5 μg/L pour le cumul des pesticides analysés et ο,1 μg/L par molécule analysée en 2		

Les stations

Concernant la physico-chimie, l'état de la qualité de l'eau est présenté aux stations de suivi suivantes:

- **Maine à Château-Thébaud** (04145000 Pont Caffino) pour le bilan du sous-bassin de la Maine ;
- **Grande Maine à Saint-Georges-de-Montaigu** (04143550 La Roche Pépin) pour le bilan du sous-bassin de la Grande Maine ;
- **Petite Maine à Saint-Georges-de-Montaigu** (04143800 Fromage) pour le bilan du sous-bassin de la Petite Maine.

Les résultats pour la Grande Maine à Saint-Georges-de-Montaigu

<u>Nitrates</u>

L'objectif 50 mg (NO3) / L 100 % du temps à partir de 2015 est respecté.

L'objectif 25 mg (NO3) / L 90 % du temps à partir de 2021 n'est à ce jour pas respecté. En 2015, 25 % des prélèvements étaient supérieurs à 25 mg / L. La concentration maximale mesurée en 2015 était de 35 mg/L (février).

Phosphore

L'objectif du SAGE est respecté en 2015. Ce n'était pas le cas les cinq années précédentes.

<u>Pesticides</u>

Ce paramètre n'est pas suivi sur la Grande Maine à Saint-Georges de Montaigu en 2015.

La station la plus proche se situe à Saint-Fulgent. Sur cette station, les deux objectifs du SAGE n'ont pas été respectés en 2015. Le cumul des substances actives a atteint régulièrement plus de 1 μ g/L.

Carbone Organique Dissous

L'objectif du SAGE n'a pas été respecté en 2015. Les suivis révèlent un dépassement constant de l'objectif du SAGE avec un pic de concentration mesuré en octobre à 10,9 mg/L.

Les résultats pour la Petite Maine à Saint-Georges-de-Montaigu

<u>Nitrates</u>

L'objectif 50 mg (NO3) / L 100 % du temps à partir de 2015 est respecté (c'est la première fois depuis dix ans).

L'objectif 25 mg (NO3) / L 90 % du temps à partir de 2021 n'est à ce jour pas respecté. En 2015, 50 % des prélèvements étaient supérieurs à 25 mg / L. La concentration maximale mesurée en 2015 était de 43 mg/L (septembre).

Phosphore

L'objectif du SAGE n'est pas respecté en 2015. 50% des prélèvements étaient au-delà de 0,2 mg/L avec notamment des pics de concentration au-delà de 0,4 mg/L en période d'étiage.

Pesticides

Les deux objectifs du SAGE n'ont pas été respectés en 2015. Le cumul des substances actives a atteint plus de 2,9 μ g/L en juin. L'AMPA est la molécule qui présente les concentrations les plus fortement mesurées. Parmi les molécules dépassant l'objectif de 0,1 μ g/L figurent plusieurs herbicides (glyphosate,2,4 MCPA, Nicosulfuron, Dimethenamide, Fluroxypyr, 2,4 D, Bentazone, Mesotrione, Sulcotrioneetaminotriazole, dérivés de la simazine).

Carbone Organique Dissous

L'objectif du SAGE n'a pas été respecté en 2015 avec un dépassement du seuil fixé pour la moitié des prélèvements. Un pic de concentration a été mesuré en septembre à 11,3 mg/L.

Les résultats pour la Maine à Château-Thébaud

<u>Nitrates</u>

L'objectif 50 mg (NO3) / L 100 % du temps à partir de 2015 est respecté.

L'objectif 25 mg (NO3) / L 90 % du temps à partir de 2021 n'est à ce jour pas respecté. En 2015, 50 % des prélèvements étaient supérieurs à 25 mg / L. La concentration maximale mesurée en 2015 était de 35 mg/L (octobre).

Phosphore

L'objectif du SAGE n'est pas respecté en 2015. 50% des prélèvements étaient au-delà de 0,2 mg/L avec notamment des pics de concentration autour de 0,25 mg/L en période d'étiage.

Pesticides

Les deux objectifs du SAGE n'ont pas été respectés en 2015. Le cumul des substances actives a atteint plus de 1,57 μ g/L en juillet. Le seuil de 0,5 μ g/L est dépassé pour 75% des échantillons. L'AMPA est la molécule qui présente les concentrations les plus fortement mesurées. Parmi les molécules dépassant l'objectif de 0,1 μ g/L figurent plusieurs herbicides (glyphosate, Napropamide, Chlortoluron, Bentazone, Prosulfocarbe, Isoprotuonet 2-hydroxyatrazine, dérivé de l'atrazine), le Boscalid (fongicide) et le Métaldéhyde (anti-limace).

Carbone Organique Dissous

L'objectif du SAGE n'a pas été respecté en 2015. Toute l'année, les concentrations ont été au-delà de 7 mg / L. Un pic de concentration a été mesuré en octobre à 9,2 mg/L.

b. Qualité biologique 2015

IBD (diatomées)

Pour rappel, la qualité de l'eau est moyenne à mauvaise sur l'ensemble du bassin. Quelques stations comme la Maine à Chateau-Thébaud ont été suivies sur la période 2000-2012. Sur ce site nous n'observons pas de tendance particulière. La qualité est stable et reste moyenne. La Maine à Saint-Hilaire-de-Loulay a été suivie de 2001 à 2006 et présentait une qualité mauvaise.

IBGN (macro-invertébrés)

Pour rappel, les mesures de la qualité IBG sont peu fréquentes sur la période 2002-2014. Pour le sous-bassin de la Maine, les mesures des populations de macroinvertébrés sont globalement moyennes à mauvaises plus particulièrement sur la Petite Maine, la Grande Maine amont, le Blaison, l'Asson et le Bouvreau. On note une qualité moyenne à bonne sur la Grande Maine à Saint-Fulgent, où les habitats sont de bonne qualité, et sur la Maine à Château-Thébaud.

Suivis des actions des CT

Un réseau de mesure spécifique est mis en place pour évaluer les actions de restauration des milieux aquatiques, avant et après travaux.

Zoom sur le site de la Daunière sur la Petite Maine :

En 2015, le site de la Daunière (Petite Maine) qui a fait l'objet de travaux de restauration de la continuité et de renaturation a été à nouveau suivi.

En 2009, avant travaux, La Petite Maine était, sur ce secteur, un cours d'eau profond sous l'influence de l'ouvrage de la Daunière et présentait une forte densité de lentilles d'eau en surface et une épaisse couche de matière organique recouvrant les substrats.



Ouvrage sur le site de la Daunière avant sa suppression

Suite à l'abaissement du clapet de la Daunière, il a été observé en 2011 et en 2015 une amélioration de l'hospitalité : disparition de la vase, diminution du colmatage et une diversification des écoulements (vitesse jusqu'à 25 cm/s). En 2015 l'amélioration était également notable concernant l'oxygénation du milieu (93% en 2015). L'indice IBG est passé de 9 en 2009 à 12 en 2011 grâce à une meilleure variété puis à 14 en 2015 grâce à un taxon indicateur mieux classé. (les Polycentropodidae groupe 4 présents en 2009 et en 2011 sont remplacés par les leptophlebidae groupe 7 en 2015).

L'indice EPT (éphémères, plécoptères, trichoptères) est en constante augmentation. La population saprobionte inféodée aux milieux perturbés est aussi en augmentation.



La Petite Maine sur le site de la Daunière après travaux

Quelques années après l'abaissement du clapet de la Daunière le bon état écologique semble atteint avec toutefois les restrictions suivantes :

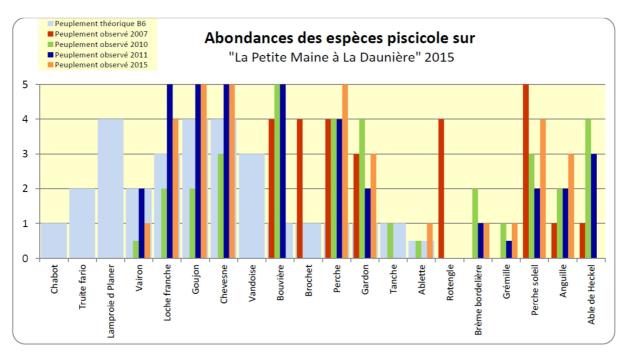
- Une note IBG peu robuste;
- Les végétaux peu représentés parmi les substrats ;
- Une population saprobionte toujours présente, témoin d'une charge organique importante.

IPR (poissons)

Pour rappel, des mesures de la qualité piscicole sont réalisées de manière régulière sur quelques stations : la Grande Maine à Saint-Fulgent, la Maine à Château-Thébaud, l'Asson et le Bouvreau. La qualité est relevée comme moyenne sur la Grande Maine à Saint-Fulgent, sur un secteur à la morphologie peu perturbée. Les autres stations présentent une qualité mauvaise.

Zoom sur le site de la Daunière sur la Petite Maine :

Suite à l'abaissement du clapet en 2010 sur le site de la Daunière (Petite Maine) puis sa suppression en 2011, un retour très rapide de certaines espèces rhéophiles a été remarqué (chevesne, goujon, vairon, loche franche) permettant une amélioration notable de l'Indice Poisson Rivière (IPR). Depuis la note de l'IPR semble se stabiliser vers une classe médiocre.



Comparaison des espèces observées lors des pêches électriques 2007, 2010, 2011 et 2015

Il semblerait que l'équilibre du peuplement piscicole soit atteint sur ce secteur. Aujourd'hui, les très faibles débits remarqués pendant une partie de l'année, les altérations de la qualité physicochimique de la Petite Maine ainsi que l'absence de continuité sur les ouvrages amont et aval, semblent devenir un frein au retour sur ce cours d'eau, des espèces les plus sensibles.

2. Mise en œuvre des actions 2015-2016

a. Restauration des berges et de la ripisylve

Sur la période 2015-2016, les travaux se sont concentrés sur de la mise en défend sur les cours d'eau de la Petite Maine (communes de Chavagnes-en-Paillers et de La Rabatelière) et de la Grande Maine (communes de Saint-Fulgent et de Saint-Georges-de-Montaigu). Ces aménagements consistant en de la pose de clôtures ont été réalisés pour empêcher le piétinement des berges et la divagation des bétails dans le cours d'eau.

Sur ces deux années, les projets ont concerné cinq exploitations agricoles pour un total de l'ordre de trois kilomètres de clôtures.

Par ailleurs, des projets de plantation ont été menés sur les communes de Chavagnes-en-Paillers (secteur du Sacré Cœur) et de Saint-Georges-de-Montaigu (secteur de L'Aigault et de Pont Boisseau). Au total, un kilomètre et demi a été planté au cumul de ces deux années.

b. Entretien de la ripisylve et gestion des plantes envahissantes

Trois types de travaux ont été réalisés :

- Entretien de la ripisylve et gestion des embâcles sur la partie amont du territoire ;
- Entretien des plantations des années précédentes sur l'ensemble du territoire ;
- Gestion des plantes envahissantes aquatiques (Jussie et Myriophylle sur plans d'eau en amont du territoire aucune prolifération notable connue sur cours d'eau) et aquatiques et terrestres (Jussie sur cours d'eau et Renouée en aval du territoire).

c. Restauration du lit mineur

Des travaux de renaturation ont eu lieu sur le secteur du Sacré Cœur (commune de Chavagnes-en Paillers) en lien avec les travaux relatifs à la continuité réalisés précédemment sur ce même secteur.

Un autre site a fait l'objet de travaux. Il s'agit de l'espace naturel sensible des Renaudières qui se situe en tête de bassin, sur la commune de Saint-Fulgent. Il était initialement constitué d'un cours d'eau recalibré et d'un plan d'eau sur cours d'eau. Un bras de dérivation assurait la déconnexion du plan d'eau. Par ailleurs, le cours d'eau traverse une prairie et un espace boisé.

Le projet a consisté en une restauration morphologique du cours d'eau sur les 824 m acquis par le Département de Vendée au titre des espaces naturels sensibles. Sur le tronçon amont, la création de radiers et le retalutage des berges pour recréer un lit d'étiage ont été réalisés. Enfin, l'ouvrage répartiteur d'alimentation du plan d'eau a été modifié. Sur le tronçon intermédiaire, un lit mineur a été recréé au sein de la prairie en rive gauche. Enfin, sur le tronçon aval, le cours d'eau a été reméandré avec un gabarit adapté.

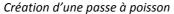
d. Restauration de la continuité écologique

Comme indiqué précédemment des travaux concernant l'ouvrage situé sur la Petite Maine (secteur du Sacré Cœur - commune de Chavagnes-en-Paillers) ont été réalisés en 2015. La chaussée a fait l'objet d'un ensemble de travaux pour restaurer la continuité et la ligne d'eau en amont. Une passe à poisson a été créée par un aménagement en bassins successifs. Le vannage et le passage d'eau ont été restaurés. Le niveau du bief en amont a baissé d'environ 60 centimètres et un important linéaire d'écoulement libre est réapparu. D'autres travaux présentés ci-après ont été réalisés en amont du site.



Brèche créée dans l'ouvrage







Sacré Cœur après travaux

e. Restauration de zones humides

Une parcelle d'une surface de 2,7 ha le long de la Petite Maine en lien avec l'opération d'abaissement de la ligne d'eau sur le bief du Sacré Coeur et située en zone N, a été acquise. Au-delà de conclure un bail agricole avec l'exploitant actuel, incluant une clause environnementale de préservation du milieu naturel dans le cadre des activités menées sur la parcelle, des travaux de création d'une frayère à brochets ont pu être entrepris. Ils ont consisté en un reprofilage d'une zone en lit majeur permettant un ennoiement saisonnier et créant les conditions favorables à la reproduction du brochet.



Frayère à brochets créée sur le site du Sacré Coeur à Chavagnes-en paillers

Une autre parcelle sur laquelle figue un étang a été acquise. Une programmation est définie en vue d'y réaliser un panel de travaux favorable à la reconquête de la fonctionnalité des zones humides existantes tout en y maintenant certains usages.

f. Investissements agro-environnementaux collectifs

L'objectif de ces travaux est de limiter les apports de matières en suspension et de matières azotées et phosphorées vers les cours d'eau en favorisant notamment l'autoépuration des eaux de ruissellement. La démarche consiste en l'interception des drains agricoles et des fossés sur des zones adaptées en veillant à ne pas dégrader les zones humides existantes. Les sites d'aménagement sont choisis dans le cadre d'une concertation préalable avec les acteurs locaux.

En 2015, cinq projets financés dans le cadre du CT ont pu aboutir sur le territoire de la Bultière (vingt autres projets ont été réalisés sur ce même territoire). L'aménagement de la zone tampon de la Barauderie (commune des Herbiers) illustre, ci-dessous, le type de travaux qui ont été menés.





Les différents travaux menant jusqu'à la création de la zone tampon ci-après



Efficacité de la zone tampon - photo prise après les importants orages de mai 2016 sur le secteur des Herbiers

g. Communication

Aucune action de communication n'a été réalisée par les maîtres d'ouvrage dans le cadre du contrat en 2015 et en 2016.

h. Etudes

Les actions de réduction d'impact des ouvrages hydrauliques constituent un des principaux leviers pour restaurer le bon état écologique des cours d'eau sur le territoire des Maines. Plusieurs études portant sur ce sujet ont été menées ou lancées sur la période 2015-2016.

C'est d'abord le site de la Berthe Landière (commune de Chauché) sur la Petite Maine qui a fait l'objet d'une étude dont les scenarii d'évolution du site ont été définis. Quelques éléments restent à caler (notamment concernant le devenir du terrain de motocross présent sur le site). Les travaux ont partiellement débuté, l'essentiel sera réalisé en 2017.



Ouvrage sur le site de la Berthe Landière à Chauché

Une importante étude concernant six ouvrages situés de part et d'autre de la confluence de la Petite Maine et de la Grande Maine (communes de Saint-Georges de Montaigu et de Montaigu) a été lancée en 2016. Le travail se poursuit dans un contexte plutôt favorable. Les scenarii doivent être définis lors du premier semestre 2017. Les travaux ne devraient pas débuter avant 2018.

Enfin, l'étude portant sur l'ouvrage situé sur le site de la Limouzinière a débuté en 2016. Une première restitution en sera faite début 2017.



Ouvrage sur le site de la Limouzinière à Saint-Georges de Montaigu

Par ailleurs, l'étude portant sur les ouvrages des Tanneries et de la Trélitière (communes d'Aigrefeuille-sur-Maines et de Saint-Lumine-de-Clisson), initialement programmée en début de mise en œuvre de ce contrat territorial, a été repoussée à une date ultérieure compte-tenu d'une part, du contexte particulièrement défavorable rencontré actuellement sur ce secteur et, d'autre part, de l'attente d'une clarification de la Préfecture de Loire-Atlantique.

3. Bilan Financier 2015-2016

a. Rappel

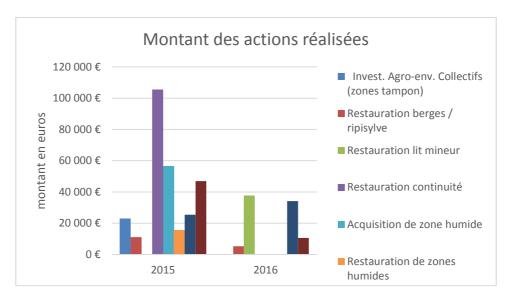
Le coût prévisionnel total du contrat s'élève à 1 762 150 euros, pour un coût total retenu éligible par l'Agence de l'Eau de 1 711 150 euros. Le montant d'aide prévisionnelle total de l'Agence de l'Eau s'élève à 949 415 €, soit 55 % du coût total. La Région Pays de la Loire apporte un soutien légèrement supérieur à 20% du coût total.

b. Bilan 2015-2016

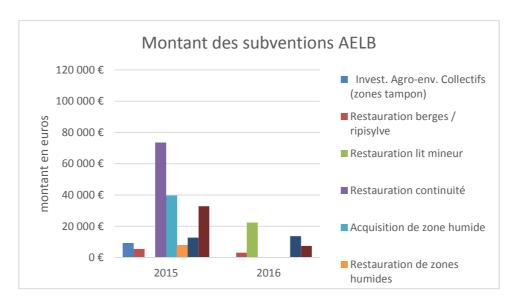
Le bilan financier des actions réalisées en 2015-2016 est présenté dans les graphiques ci-après. Le montant total des actions s'élève à 371 373 €. Sur ces deux années, les maîtres d'ouvrage ont été les suivants :

- le Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes ;
- le Syndicat Sèvre aval, Maine et affluents;
- le Conseil départemental de Vendée ;
- la Mairie de Chavagnes-en-Paillers.

Le montant total des subventions attribuées par l'agence de l'eau s'élève à 228 112 € soit un taux moyen d'aide de 61,4%.



Graphe présentant les volumes financiers cumulés des différents maîtres d'ouvrage en 2015 et 2016 par catégorie d'action



Graphe présentant les aides financières de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne sur la période 2015 - 2016 par catégorie d'action

Au regard du programme 2015 – 2016 précisé dans le contrat territorial, il peut être fait l'analyse suivante :

- 20 % du volume financier prévu pour la ligne « Investissements Agro-environnementaux Collectifs (zones tampon) » a été mobilisé (aucun chantier en 2016 mais des projets déjà identifiés pour 2017) ;
- 28 % du volume financier prévu pour la ligne « Restauration berges / ripisylve » a été mobilisé, le démarrage des actions (environ 50% de l'enveloppe) sur les affluents de *la Grande Maine* que sont *le Grand Ry* et *le Longuenais* ayant été reporté sur 2017 ;
- 136 % du volume financier prévu pour la ligne « Restauration lit mineur » a été mobilisé, une augmentation de l'enveloppe initialement prévue pour la restauration l'espace naturel sensible des Renaudières sous la maîtrise d'ouvrage du département de Vendée ayant été attribuée ;
- 76 % du volume financier prévu pour la ligne « Restauration continuité » a été mobilisé, les travaux prévus sur le site de la Berthe Landière ayant été décalé en 2017 afin de permettre la finalisation de l'étude ;
- 82% du volume financier prévu pour la ligne « Acquisition de zone humide » a été mobilisé ;
- 38% du volume financier prévu pour la ligne « Restauration de zones humides » a été mobilisé, les travaux relatifs à la restauration de la zone humide acquise par la commune de Chavagnes-en-Paillers et définis sous sa maîtrise d'ouvrage et ceux se rapportant à la restauration d'une annexe hydraulique au lieu-dit du Château du coing sous maîtrise d'ouvrage de la FDPPMA 44 ayant été décalés en 2017 ;
- 39% du volume financier prévu pour la ligne « Entretien, Gestion Plantes envahissantes » a été mobilisé, les travaux prévus sur la partie aval de la Maine ayant été reportés en 2017 (*Osée* et secteur entre Pont Caffino et la confluence avec la *Sèvre*), ceux prévus sur la partie amont ayant mobilisé 57 % de l'enveloppe prévue ;
- 60% du volume financier prévu pour la ligne « Etudes, suivi et évaluation » a été mobilisé, les études portant sur les affluents de *la Grande Maine* ayant été reporté en 2017, l'étude opérationnelle et maitrise d'œuvre sur les ouvrages Les Tanneries, La Trélitière et Ecomard ayant été reporté à une période non définie ;
- Aucune action de Communication n'a été réalisée.

Globalement, le taux de consommation de l'enveloppe prévisionnel 2015-2016 s'élève à 52% (tous maîtres d'ouvrage confondus).

4. Perspectives 2017

A la date d'écriture du présent bilan, toutes les structures signataires du contrat n'ont pas encore délibéré sur leurs orientations budgétaires 2017. Ce chapitre fait donc état, thème par thème, des actions envisagées en 2017 suite à des échanges informels avec les maîtres d'ouvrage et/ou les techniciens de rivière.

Investissements agro-environnementaux collectifs

Un ensemble d'opérations est prévu sur le bassin versant de la Grande Maine, plus précisément sur le territoire du captage de la Bultière où plusieurs projets sont déjà identifiés.

Restauration de berges et de la ripisvlve

Sur l'amont du territoire, les travaux seront priorisés sur les secteurs correspondant à des actions actuelles ou antérieures relatives à la continuité et sur le territoire de la Bultière. Sur la Maine aval, un chantier est prévu entre Pont Caffino et la confluence avec la Sèvre.

Entretien de la végétation – Gestion des plantes envahissantes

Des travaux d'entretien de la ripisylve sont programmés sur l'ensemble du territoire. L'Osée, affluent rive droite de la Maine dans sa partie centrale, pourrait faire l'objet de travaux qui s'apparenteront davantage à de la restauration qu'à de l'entretien puisqu'il s'agira de la toute première intervention sur ce linéaire délaissé de longue date (seule la partie située en Loire-Atlantique sera concernée du fait de l'existence d'une limite géographique de compétence du maître d'ouvrage).

Comme chaque année, les plantations réalisées les années précédentes feront l'objet d'un entretien. Pour rappel, l'entretien est programmé sur une période de quatre années après plantation.

C'est avec cette même fréquence annuelle qu'interviendront des actions de lutte contre la prolifération des espèces végétales envahissantes aquatiques et terrestres (jussie, myriophylle et renouée) sur l'ensemble du territoire.

Continuité (travaux)

En 2017, les travaux devraient concerner le site de la Berthe Landière sur la Petite Maine.

Restauration du lit mineur

En amont du territoire, les interventions se concentreront sur les sites ayant fait l'objet d'une restauration de la continuité.

Restauration de zones humides

Le site du château du Coing à proximité de la confluence avec la Sèvre nantaise pourrait être concerné par des travaux de restauration d'une annexe hydraulique. La démarche est engagée.

Les travaux d'arasement de l'étang acquis par la commune de Chavagnes-en-Paillers et de valorisation des zones humides attenantes seront engagés.

Etudes

L'année 2017 sera consacrée à la poursuite et à la finalisation de certaines études (Limouzinière, six ouvrages autour de Montaigu). Parallèlement, débutera une étude concernant de multiples petits sites sur deux affluents de la Grande Maine (le Longuenais et le Grand Ry).

Plus en aval, l'étude pré-opérationnelle concernant les chaussées des Tanneries à Saint-Lumine et de la Trélitière à Aigrefeuille-sur-Maine pourrait être lancée.

Le Président du comité de pilotage

Eric SALAUN

ANNEXES CARTOGRAPHIQUES

Cartographie des travaux réalisés dans le cadre du CT en 2015 et 2016 :

